

3.1.2 – Salaires - Informations et définitions

1. Remarques générales

L'enquête sur la structure des salaires (ESS) est un sondage écrit, réalisé tous les deux ans auprès des entreprises en Suisse. Elle permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Elle s'intéresse non seulement à la branche économique concernée et à la taille de l'entreprise, mais aussi aux caractéristiques individuelles des salariés et des postes de travail. La population de référence est constituée des entreprises actives en Suisse de plus de deux emplois du secteur privé et public. Elle n'inclut pas le secteur primaire.

L'enquête est faite par échantillonnage, auprès d'environ 35'000 entreprises privées et publiques, respectivement administrations, avec environ 1,6 millions de personnes salariées (situation 2014). La participation à l'enquête est obligatoire.

Comme toutes les données élaborées sur la base d'enquête, celles-ci sont assorties d'un intervalle de confiance.

2. Principales définitions

Branches économiques : elles correspondent à la NOGA 2008.

Intervalle interquartile : intervalle entre le premier et le troisième quartile.

Médiane : valeur centrale telle que la moitié des effectifs se situent au-dessus, l'autre moitié au-dessous. La médiane correspond également au deuxième quartile.

Niveau de compétence : il est déduit du groupe de professions et déterminé à l'aide des informations sur la profession exercée, tirées de la banque de données des professions de l'OFS qui, de là, les attribue à quatre catégories.

Quantile n % : valeur telle que n % des effectifs se situent au-dessous, 100 - n % se trouvant au-dessus.

Quartile, premier : valeur telle que le quart des effectifs se situent au-dessous, les trois quarts au-dessus.

Quartile, troisième: valeur telle que le quart des effectifs se situent au-dessous, les trois quarts au-dessus.

Salaires brut : salaire mensuel standardisé équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail, mesuré au mois d'octobre. Il inclut les cotisations sociales à la charge du salarié pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de pourboires, de participations au chiffre d'affaires et de commissions, ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, 1/12 du 13e salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Salaires net : salaire brut (non standardisé) moins les cotisations sociales obligatoires du salarié et la part de celles-ci allant au-delà du taux minimum.

3. Abréviations

CFC : certificat fédéral de capacité

EPF : Ecole polytechnique fédérale

HEP : Haute école pédagogique

HES : Haute école spécialisée

NOGA : nomenclature générale des activités économiques

OFS : Office fédéral de la statistique